



30.00 crédits

15.0 h

| | |
|---|---|
| Enseignants | Nieberding Caroline ;van Ypersele de Strihou Jean-Pascal (coordinateur(trice)) ; |
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Thèmes abordés | Le stage d'insertion professionnelle doit porter sur une problématique environnementale complexe qui impose une approche intégrée, faisant appel à différentes disciplines, en interaction avec diverses parties prenantes. |
| Acquis d'apprentissage | <p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Le stage d'insertion professionnelle doit être de nature à impliquer le stagiaire dans les étapes menant à la résolution d'une problématique environnementale complexe qui se pose à l'institution d'accueil. Cette implication doit faire l'objet d'une réelle synergie entre l'étudiant(e) et l'institution; elle doit conduire l'étudiant(e) à mettre en pratique les connaissances théoriques acquises durant les cours et lui permettre de mettre en valeur le caractère interdisciplinaire du Master. De plus, le stage doit donner à l'étudiant(e) l'occasion d'entrer en contact avec les différentes « parties prenantes » (stakeholders) concernées par la problématique du stage. Le type de travail effectué doit donc faire appel à des compétences assez différentes de celles dont le stagiaire disposait à l'issue de son diplôme antérieur.</p> |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | Examen oral |
| Contenu | Le stage d'insertion professionnelle constitue un complément indispensable et indissociable de la formation théorique dispensée le Master (120) en sciences et gestion de l'environnement. Il se fera dans le cadre d'une institution d'accueil: entreprise, agence environnementale, administration publique, association, située en Belgique ou à l'étranger (mais a priori pas dans un laboratoire universitaire). Il devra avoir une durée égale à trois mois plein-temps et devra être exécuté au moins en partie dans les locaux de l'institution d'accueil. Chaque stage sera supervisé par un maître de stage - membre académique ou scientifique permanent de l'UCLouvain et par un "accompagnateur local" chargé par l'institution d'accueil d'encadrer le stagiaire durant son stage. Le stagiaire veillera à tenir son maître de stage régulièrement informé (au moins une fois par mois) de la manière dont se déroule le stage. |
| Autres infos | Le choix de l'institution d'accueil, du contenu du stage ainsi que du maître de stage seront proposés par l'étudiant et devront être approuvés par le titulaire de LENVI2199; le stage fera l'objet d'une convention de stage OBLIGATOIREMENT signée par toutes les parties AVANT le début du stage (notamment pour des questions d'assurance). Les documents ad-hoc sont accessibles sur Moodle. Le stage donnera lieu à un rapport écrit et à une défense orale publique devant un jury (voir cours LENVI2099). |
| Faculté ou entité en charge: | ENVI |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | |
|---|---------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
| Master de spécialisation interdisciplinaire en sciences et gestion de l'environnement et du développement durable | ENVI2MC | 30 | |  |
| Master [120] en sciences et gestion de l'environnement | ENVI2M | 30 | |  |